

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-48(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 23 septembre 2022

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

L'an deux mille vingt-deux et le 6 octobre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présent(e)s : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président.

Était excusée : Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Apurement de l'actif

Le Président expose :

En vue de l'apurement de l'actif, il est proposé de sortir des comptes les matériels figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Dans l'hypothèse où le Bureau du Conseil d'administration accepte leur sortie des comptes, il est demandé d'autoriser le Président à les sortir de l'inventaire. Certains de ces matériels seront vendus aux enchères par l'intermédiaire du commissaire-priseur que le service a retenu dans le cadre d'un marché public et d'une convention de mandat.

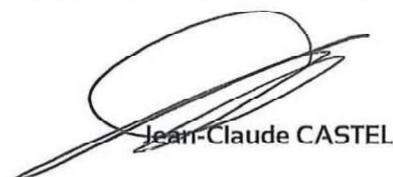
Une valeur résiduelle apparaît pour deux VSAV de 2009 et 2010. Il est porté à la connaissance des membres du bureau qu'avant 2011, l'amortissement financier de ces véhicules était de 15 ans. Des délibérations successives ont porté l'amortissement financier et technique de ces véhicules à 10 ans puis 12 ans en 2019. Aujourd'hui, la réforme de ces véhicules les plus sollicités du parc du SDIS se fait à partir de 12 ans.

Ces deux VSAV de marque Citroën, en plus d'être parmi les plus vieux du parc, ont révélé un défaut technique lié au déséquilibre entre le dimensionnement du système de freinage et le poids du véhicule aménagé au regard de leur utilisation particulière. Nous avons dû remplacer plus fréquemment que la normale les disques et plaquettes mais également les embrayages.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration


Jean-Claude CASTEL

